

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 21  
Votants 25  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250127-DCM\_2025\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 27 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Christine FELIX, Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Guylaine FAYOLLE.

Délibération n°2025 01 07

**OBJET : INSCRIPTION AU LABEL «VILLES ET VILLAGES ETOILES».**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

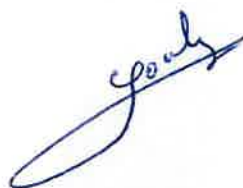
Le label «Villes et Village étoilés» est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Il a pour but la promotion et la mise en œuvre, par les communes qui concourent, d'éclairages extérieurs visant à prévenir, limiter et supprimer les nuisances lumineuses en étant notamment soucieux des impacts sur la biodiversité et les paysages nocturnes, la sobriété énergétique, les économies d'énergies...

Considérant les nombreux avantages offerts par cette labellisation, il serait pertinent pour la commune de souscrire et d'adresser une demande de label auprès de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

- approuve l'inscription de la commune de Saint-Romain-le-Puy au label «Villes et Villages étoilés»,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 1<sup>ER</sup> février 2025  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Guylaine FAYOLLE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 06.02.2025  
Publié ou Notifié  
le : 06.02.2025